

Protection contre la guerre chimique.

internationale de l'émigration et de l'immigration (la Havane, avril 1928) ;

invite son Comité exécutif à communiquer à toutes les organisations membres la documentation recueillie depuis la IV^me session sur la nouvelle loi américaine ainsi que sur divers problèmes relatifs à la protection des familles de migrants, et charge son Comité de lui soumettre à la VI^me session un rapport sur la base des observations reçues.

Protection des populations civiles contre la guerre chimique.

La répression de la guerre chimique d'après M. van Eysinga.

Le mouvement pour la répression de la guerre chimique prend chaque jour davantage une importance vitale ; cependant, les nombreuses controverses sur ce sujet, auxquelles nous assistons depuis peu, témoignent encore de l'incertitude des solutions proposées jusqu'ici pour résoudre le problème difficile de la suppression de l'arme chimique dont l'emploi se révèle comme la manifestation la plus redoutable de la guerre moderne.

Il a fallu, somme toute, la catastrophe des gaz de Hambourg, en mai dernier, due à l'explosion de tubes de phosgène, et dont le souvenir persiste ; les manœuvres aérochimiques sur Londres, en France, en Allemagne, au Japon ou ailleurs, et dont les péripéties mouvementées firent récemment l'objet d'une large publicité et de commentaires passionnés dans la presse européenne ; il a fallu encore la publication des conclusions des experts de Bruxelles relatives à la protection des civils contre les atteintes de gaz de combat pour secouer quelque peu

Protection contre la guerre chimique.

l'indifférence de l'opinion publique mondiale et lui faire comprendre tout à la fois la puissance de l'arme chimique et tous les dangers auxquels cette dernière expose les populations non-combattantes dans les conflits armés ultérieurs toujours possibles.

La lecture des articles de presse de ces derniers mois donne en effet le sentiment très net que le mouvement de répression contre l'arme chimique, notamment contre l'aérochimie, s'accroît lentement mais visiblement et que les populations acquièrent peu à peu, enfin, la conviction affreuse que toutes les visions humaines des atteintes de la guerre aérienne en liaison avec la guerre chimique, demeurent l'image la plus audacieuse des horreurs de dévastation. Et une chose reste incontestable et incontestée dans l'esprit de chacun : comparées à celles de 1914, les méthodes d'armement et de combat depuis 1918 révèlent des changements fondamentaux profonds et, tandis que la guerre mondiale n'a pas réalisé la combinaison de la guerre chimique et de la guerre aérienne, c'est-à-dire l'aérochimie, on doit s'attendre maintenant à l'utilisation extensive de ce nouveau moyen de destruction dont seront victimes non seulement les belligérants, mais aussi les grands centres de population des villes ainsi que des parties étendues d'un pays.

L'opinion publique européenne est dès lors saisie du problème de la suppression de l'arme chimique, mais se rend-elle bien compte des difficultés que rencontre ce mouvement de répression ?

Le Jonkheer W. J. A. van Eysinga, professeur de droit des gens à l'Université de Leyde, délégué des Pays-Bas à l'Assemblée de la Société des Nations, auteur d'études remarquablement documentées, notamment sur le « Droit fluvial international » ; les « Fleuves et canaux internationaux » ; le « Protocole de Genève » (1924), etc. a fait un cours en 1927 à l'Académie de droit international

Protection contre la guerre chimique.

sur la guerre chimique et le mouvement pour sa répression¹. Profane en matière de chimie et d'art militaire, mais juriste très averti, il a tenu à soumettre au public quelques judicieuses observations portant sur le mouvement contre la guerre chimique qui progresse lentement par deux voies distinctes, l'une directe, l'autre indirecte, et dont il cherche à caractériser les tendances.

Juridiquement, constate M. van Eysinga, la guerre contre la guerre chimique est extrêmement intéressante et ardue, notamment pour deux raisons. Tout d'abord le mouvement contre la guerre chimique se heurte à tous les obstacles que rencontre sur son chemin le mouvement pour le désarmement en général. Et cette difficulté se trouve doublée du fait que l'arme chimique offre des particularités très spéciales qui ne se retrouvent pas à un si haut point lorsqu'il s'agit des autres armes puisque tous les produits chimiques utilisables pour la guerre, soit sous forme de gaz, soit sous d'autres formes, répondent plus ou moins à des nécessités économiques, ... et certains produits chimiques qui avaient été fabriqués uniquement pendant la guerre et en vue de la guerre sont aujourd'hui employés dans l'agriculture². D'autre part, l'industrie chimique est celle que l'on peut transformer le plus facilement en industrie de guerre et le major Lefebure, dans son beau livre : *L'énigme du Rhin*, précise que si 40 ans ont été nécessaires pour créer les usines de colorants allemandes, en 40 jours, en 40 heures même, elles peuvent produire d'énormes quantités de gaz toxiques.

Ce caractère de double usage place ainsi tous ceux qui

¹ *La guerre chimique et le mouvement pour sa répression*, par le Jonkheer W. J. M. van EYSINGA, professeur à l'Université de Leyde (*Académie de droit international*, recueil des cours, 1927, [I tome 16] p. 325-383).

² Général de Marinis, *Actes de la Conférence pour le contrôle du commerce international des armes et munitions et des matériels de guerre*, 1925, p. 313.

Protection contre la guerre chimique.

veulent s'attaquer directement, de front, à l'armement chimique devant ce dilemme cruel :

Ou renoncer à tout espoir de pouvoir confiner l'industrie chimique dans la sphère pacifique, ou interdire toute industrie chimique si l'on veut rendre impossible la guerre chimique.

Cette attaque de front est ainsi vouée à l'insuccès, constate M. van Eysinga, et tous les efforts peu fructueux, qui se sont succédé dans ce sens depuis 1895 et qui sont devenus permanents depuis la fondation de la Société des Nations, justifient l'opinion que l'évolution de la technique de guerre est si grande et qu'elle pénètre si profondément dans toutes les manifestations de la vie sociale et économique qu'elle est devenue un des éléments importants de ce qu'on a nommé si parfaitement le « potentiel de guerre » d'un pays.

Constatant l'impossibilité de tuer la guerre chimique en avançant sur la voie directe et énumérant les raisons d'insuccès de ce mouvement frontal de répression qui, jusqu'à présent, a ressemblé à un travail de Sisyphe puisque la guerre chimique, dans le cadre général du désarmement, partage toutes les difficultés et se heurte à tous les obstacles rencontrés pour la solution de ce problème, l'éminent professeur étudie juridiquement ce qu'il appelle : la démilitarisation de l'industrie chimique :

« Si l'on veut aboutir, il s'agit d'abord de garantir le caractère non militaire des produits de l'industrie chimique, et ensuite la suppression absolue des expériences chimiques dans un but militaire. Et puisqu'il est à prévoir qu'un grand Etat ne consentira pas à réaliser ces deux desiderata, s'il n'a pas la conviction que les autres font de même, un contrôle international efficace s'impose de toute façon, ce qui n'empêche nullement que ce contrôle ne soit superposé à des contrôles nationaux qui au contraire semblent indispensables à leur tour.

Comment garantir le caractère non militaire de l'industrie chimique ? la bonne volonté des industries sera ici pour beaucoup ; toutefois il paraît difficile de se passer d'un contingentement des pro-

Protection contre la guerre chimique.

duits de l'industrie pour les buts non militaires permis. Nous ne nous dissimulons nullement les difficultés d'un tel contingentement efficace....

Le contingentement de l'industrie ne suffirait pas à lui seul ; d'une part, il devrait naturellement être accompagné d'une surveillance efficace de la fabrication clandestine et d'autre part il serait nécessaire de contrôler également l'utilisation des contingentements libres, ce qui implique le contrôle des transports, tant nationaux qu'internationaux, des quantités de produits chimiques, dont la circulation est libre en principe, de même que le contrôle de l'utilisation fluviale, qui doit être non militaire.

Si le caractère non militaire de l'industrie, que l'on s'efforce de réaliser, doit être garanti, des installations gouvernementales pour la fabrication de l'arme chimique devraient être interdites à plus forte raison..... Les installations pour essayer de nouvelles armes chimiques devraient être interdites, qu'elles soient gouvernementales ou privées.....

Si l'on arrivait à réaliser les points indiqués, la technique chimique serait réduite à la sphère où elle ne constitue qu'un bienfait pour l'humanité, elle serait pour ainsi dire *démilitarisée*.....

Si les pays sont vraiment disposés à extirper l'horreur de la guerre chimique, et si l'opinion publique le réclame avec autant d'unanimité que de raison, ils devraient aussi accepter un contrôle *international* efficace sur la fabrication, le commerce, et les expériences.....

Il se pourrait que l'étude d'un contingentement de l'industrie chimique privée et d'un contrôle international pour en garantir le caractère non militaire fasse apercevoir des difficultés pratiques qui ne paraîtraient pas pouvoir être surmontées. Dans ce cas la nécessité s'impose de voir si l'industrie chimique ne devrait pas être transformée en monopole d'Etat, contrôlée internationalement.... C'est une mesure de très grande envergure, m'objectera-t-on peut-être. Je ne le nie pas ; mais aux grands maux les grands remèdes....

..... Je n'affirme pas que les solutions exposées constituent un procédé extrêmement heureux et je me permettrai seulement de faire observer que la démilitarisation de la chimie constituerait déjà pour la guerre chimique quelque chose qui s'approcherait beaucoup de la mort de la guerre chimique.

Ainsi, constate d'autre part, M. van Eysinga, vouloir réglementer la guerre chimique sur la base d'une simple prohibition de cette guerre et sans la démilitarisation préalable de la chimie paraît œuvre vaine.

Protection contre la guerre chimique.

Cette partie essentielle de l'étude juridique, remarquablement documentée de M. van Eysinga, appelle cependant des réserves de la part de tous ceux qui connaissent l'industrie chimique et son organisation et, notamment, l'attitude de prudente réserve des industriels envers les usines similaires ; les précautions prises pour camoufler les fabrications et les procédés afin que les ouvriers et les chimistes mêmes n'aient qu'une très imparfaite idée d'ensemble, etc. Et la nationalisation des industries chimiques contrôlées internationalement, qui semble être cependant le meilleur moyen — en théorie — pour confiner l'activité de la chimie dans son seul rôle pacifique et bienfaisant pour l'humanité, apparaît comme une opération d'une telle envergure financière et d'une telle importance économique et sociale en créant l'« Etat industriel », qu'elle offrirait, à n'en pas douter, des difficultés d'exécution insurmontables.

Par contre, nous pensons, avec M. van Eysinga, que la voie indirecte de répression de la guerre chimique par une meilleure organisation internationale sous tous les rapports reste, à n'en pas douter, la méthode de choix ; ... « par une organisation internationale générale, dit-il, meilleure que celle que le monde possède actuellement par un développement de tous les moyens pacifiques pour la solution des différends internationaux ; mais aussi, ce qui est encore plus nécessaire, par une réglementation raisonnable de tous les problèmes internationaux qui réclament une solution de sorte que la possibilité de différends internationaux se trouve réduite au minimum ; par un enseignement raisonnable de la jeunesse ; en somme par une réalisation aussi complète que possible du grand programme que les auteurs du Pacte de la Société des Nations ont tracé d'une main si heureuse. »

Nous soulignons, tout particulièrement, l'idée d'enseigner raisonnablement la jeunesse et les peuples en

Protection contre la guerre chimique.

général afin de créer un « idéal européen », élevé, embrassant dans une vue largement humaine tous les problèmes vitaux d'un caractère général, permettant d'arriver progressivement à un désarmement moral qui, seul — selon nous — peut éloigner des peuples le cauchemar affreux de la guerre aérochimique empoisonnant le monde. Et nous pensons aussi que pour faciliter cet enseignement et faire disparaître entre nations, les malentendus de race qui subsistent, tenaces, indéracinables, on pourrait réaliser, chaque année, entre nations, l'échange — pour quelques mois — de milliers de jeunes gens : étudiants ou fonctionnaires, commerçants ou ouvriers capables. Ce serait là une magnifique occasion de rapprochement. L'idée, croyons-nous, a déjà été discutée ; elle a trop d'importance pour ne pas faire l'objet d'une étude approfondie. Et ce serait également une belle et noble tâche entre toutes pour les Croix-Rouges que de préparer les voies et moyens de réalisation de cette interpénétration des peuples ; de s'occuper de ces nouveaux migrants, pèlerins de la paix !

Prof. L. Demolis.

A propos des Commissions mixtes nationales.

La Commission internationale des experts de Bruxelles, constatant que la protection de la population civile est avant tout une question nationale, a recommandé — comme on le sait — la constitution dans chaque pays, sous les auspices de la Croix-Rouge nationale, d'une Commission mixte composée de représentants des autorités et groupements civils, particulièrement intéressés à la protection de la population contre les gaz.

Plusieurs pays ont donné suite à cette suggestion entre autres la Belgique, la Bulgarie, la Lettonie, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, et nous savons, d'autre part, que la